

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Isabelle LASNIER, Alain BALZAC, Patrick LECOURT, Ludovic HARDY, David OLINGUE, Vincent LEMAITRE, Laurence STENGEL, Nicolas DUMINY, Philippe DURECU, Sophia BARIL

Absents excusés: Ludivine CORREIA ayant donné pouvoir à Alain Balzac, Isabelle MALVAULT ayant donné pouvoir à Sophia BARIL, Vanessa TRAMOUILLE

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

ORDRE DU JOUR :

1-Affaires Générales :

- Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2025
- Information sur les décisions de Madame le Maire
- Adhésion à des associations

2- Finances :

- Demandes de subventions
- Remises sur loyers
- Convention financière avec le club de Tennis de Turretot

3- Ressources humaines :

- Création/suppression de postes

4-Urbanisme :

- Acquisition d'une parcelle pour la défense incendie

Questions diverses

1-Affaires Générales :

-Approbation du procès-verbal du 3 novembre 2025 :

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 3 novembre 2025 sans y apporter de modification.

-Information sur les décisions de Madame le Maire :

Décision du 15/12/2025 : Suite à une erreur de la commune dans l'attribution d'une concession cimetière à un particulier en 1994, il a été décidé de lui accorder la concession à titre gratuit.

-Adhésion à des associations :

* **Association pomologie de Haute Normandie** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion auprès de l'association de pomologie et à payer celle-ci à hauteur de 60€ pour l'année 2026. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2026.

* **AMR76 (Association des Maies ruraux de Seine Maritime)** : Considérant qu'il est nécessaire que la collectivité, pour son bon fonctionnement, reçoive des informations concernant les actualités pouvant impacter les communes, et notamment les communes rurales, le conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion auprès de l'Association des Maires Ruraux de Seine-Maritime (AMR76)

et d'en payer la participation financière à hauteur de 135€ pour l'année 2026. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2026.

2- Finances :

-Demandes de subventions :

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention suivantes :

-Ecole pour des travaux de mise en accessibilité (WC pour les personnes à mobilité réduite) et mise aux normes pour les alarmes incendie et PPMS (intrusion...) pour un coût total 40 142.18€HT. 2 dossiers seront déposés :

-Un auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026, subvention demandée 30%

-Un auprès du Département, subvention demandée de 30%

-DECI (Défense incendie) : pour la réserve de 30 m 3 Allée de Beuzemesnil pour un coût de 22 363€ HT. 2 dossiers seront déposés :

-Un auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026, subvention demandée 40%

-Un auprès du Département, subvention demandée de 30%

-Ecluse à la côte fleurie pour un coût total de 25 818€ HT
1 dossier sera déposé auprès du Département, subvention demandée 30%

-Eglise pour changer l'escalier qui n'est plus aux normes de sécurité pour un coût de 6 990€ HT. 1 dossier sera déposé auprès du Département, subvention demandée 30%

-Classe de découverte pour la sortie vélo avec nuitées « tous en Seine » auprès du département

-Remises sur loyers :

*Suite aux soucis de chauffage importants dans certains logements de la résidence Corbonnois, le conseil municipal décide de faire des réductions de loyer forfaitaires en fonction de la gêne occasionnée pour les logements A1, B1 et D2.

*Vu la conjoncture actuelle le conseil municipal décide de modifier le délai de préavis d'un bail professionnel.

-Convention financière avec le club de Tennis de Turretot

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention financière avec le club de tennis de Turretot afin de prévoir les modalités de prises en charge des travaux pour le terrain de tennis extérieur.

3- Ressources humaines :

-Création/suppression de postes

Le conseil municipal décide les modifications suivantes dans le cadre d'avancement de grade :

-Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ; les deux au 14/11/2026, à temps complet

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ; les deux au 01/04/2026, à temps non complet
30.82/35^{ème}

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'Adjoint technique ; les deux au 01/09/2026, à temps complet

-Création d'un poste d'attaché principal et suppression d'un poste d'attaché ; les deux au 01/09/2026 à temps complet

4-Urbanisme :

-Acquisition d'une parcelle pour la défense incendie

Considérant la nécessité de renforcer la défense incendie des biens et des personnes sur le territoire de la commune,

Madame le Maire expose, que pour pouvoir installer une réserve incendie enterrée Allée de Beuzemesnil, il convient d'acquérir une parcelle,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à :

*acquérir à l'euro symbolique une parcelle d'une surface d'environ 22 m2 à prendre sur une parcelle de plus grande importance cadastrée Section D n° 915 appartenant à l'indivision BASILE suivant le plan provisoire de division qui a été présenté au conseil. Bien entendu les frais de notaire seront à la charge de la commune.

*à signer l'acte notarié et les documents nécessaires à cet achat avec le concours de Maître Philippoteaux. A noter que la réserve enterrée ne sera pas clôturée mais qu'un merlon sera fait au pourtour et qu'une servitude d'accès pour les services de secours sera prévue dans l'acte de rétrocession.

*à conclure, si les parties en conviennent, une convention afin que la parcelle concernée puisse être mise à disposition de la commune en attente de la signature de l'acte notarié.

Les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget prévisionnel 2026.

Questions diverses

*Antenne BOUYGUES : La pose d'une antenne de téléphonie étant d'utilité publique, la commune ne pourra pas s'opposer à celle-ci.

*Biodéchets : le ramassage des biodéchets de la cantine débutera en avril 2026.

*Tempête de janvier 2026 : dégâts sur la toiture de l'école et concernant l'éclairage du dojo.

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Turretot, le 27 janvier 2026

La Secrétaire de séance



Astrid VERDIERE

Madame Le Maire,



Thérèse BARIL